

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Projet scientifique et culturel – Transmission aux services de l'Etat pour validation.

En application de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'Etat le 17 mars 2012 à Bayonne, la Ville s'est engagée dans un projet essentiel à la valorisation de son patrimoine : celui de la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Selon la définition du Ministère de la Culture, le CIAP, en articulation avec les autres équipements culturels implantés sur son territoire, a une double vocation de centre de ressources interdisciplinaire sur l'architecture et le patrimoine local, et d'instrument de sensibilisation du public, non seulement à l'histoire de la formation du territoire urbain et paysager, mais également aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère.

Il faut envisager d'emblée, dans la réflexion à mener pour la conception du CIAP, trois éléments fondamentaux qui déterminent à la fois son fonctionnement et ses contenus :

- l'implantation : le choix de l'implantation du CIAP doit permettre une lisibilité immédiate de cet équipement et de ses missions, notamment par rapport à l'ensemble des équipements culturels et touristiques de la ville. Au-delà de son attractivité, il doit également développer une fonction de point de vue pertinent sur la ville et son patrimoine. Situé en face du Château-Vieux et tout près de la cathédrale, le CIAP remplira parfaitement cette fonction.
- la scénographie : elle doit offrir un parcours dynamique, ciblant l'essentiel, composé de séquences clairement définies en lien direct avec l'identité du territoire concerné. Les supports de médiation sont multiples et librement utilisables (maquettes, dispositifs multimédia, images, son...). Ils doivent permettre une modularité et un renouvellement, même partiel, du discours.
- les publics : le CIAP s'adresse à tous les publics : habitants, visiteurs, professionnels, jeune public en temps scolaire, familles, public empêché. Cette multiplicité des publics pose en préalable la question de la complexité du discours à délivrer et des modes de médiation à mettre en place pour répondre aux attentes de ces différents publics disposant de niveaux d'information et de formation très hétérogènes.

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bayonne intégrera l'opération immobilière SCI Monnaie, rue des Gouverneurs, en cœur de ville face au Château-Vieux. Il proposera un espace d'exposition permanente de 104 m² en rez-de-chaussée et de 56 m² en sous-sol, correspondant à l'emprise d'une cave médiévale. Il disposera d'une salle de médiation, située au 14 rue Gosse, permettant de développer une offre culturelle ouverte à tous les publics. Les travaux de gros œuvre se dérouleront au cours de l'année 2017, pour une livraison des locaux bruts prévue en septembre 2017. L'année 2016 est consacrée à la conception de la scénographie, conçue en parallèle au projet d'aménagement des locaux, de façon à être opérationnelle au moment de la livraison du local.

La conception de la scénographie repose sur un élément clé de la création du CIAP : le projet scientifique et culturel. Ce document, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement, définit à la fois les contenus scientifiques à présenter dans l'exposition permanente et la politique culturelle du CIAP, en cohérence avec les missions du label Ville d'art et d'histoire, rappelées dans le dossier de candidature de la Ville de Bayonne au label :

- poursuivre les démarches de connaissance du patrimoine,
- promouvoir la médiation de l'architecture et du patrimoine,
- sensibiliser la population au cadre de vie et au développement durable,
- intégrer l'animation du patrimoine dans la vie culturelle de la cité,
- conforter le dynamisme touristique par la valorisation de l'offre patrimoniale,
- créer des outils de médiation et d'interprétation,
- développer une politique de mise en réseau.

Le projet scientifique et culturel accompagne et traduit l'ensemble de ces missions, en même temps qu'il constitue l'outil scientifique essentiel, qui doit être rendu lisible et compréhensible auprès de tous les publics.

Ce projet scientifique et culturel, joint en annexe, doit être validé par les services de l'Etat, notamment dans le cadre de l'aide au financement prévu par la convention Ville et Pays d'art et d'histoire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à la Direction régionale des affaires culturelles le projet scientifique et culturel du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bayonne, afin d'en obtenir la validation auprès des services de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.